

Procédure d'octroi du temps partiel thérapeutique (agent CNRACL)

L'agent adresse une demande écrite accompagnée d'un certificat médical de son médecin

Modèle disponible sur le site du CDG : *Accueil / Documentation / Fiches thematiques / Sante / Temps partiel therapeutique/ TPT - formulaire de demande - agent-médecin traitant*

Demande d'une première période de TPT pour un agent en activité, ou après congé de maladie ordinaire inférieur à 12 mois, ou après CITIS

Demande de reprise à TPT à expiration des droits à congés pour raison de santé

Saisine du conseil médical pour valider l'aptitude à la reprise
(le conseil médical n'est pas compétent pour le TPT)

Avis d'aptitude à la reprise rendu par le conseil médical

La collectivité prend sa décision et la notifie à l'agent par arrêté

Modèle disponible sur le site du CDG : *Accueil / Documentation / Modeles d actes/Arretes et contrats/Fonctionnaires/Positions/Activite/Temps partiel therapeutique*

Informé le médecin du travail

L'autorité territoriale peut faire procéder à tout moment par un médecin agréé à l'examen du fonctionnaire intéressé, qui est tenu de s'y soumettre sous peine d'interruption de l'autorisation dont il bénéficie.

Procédure de renouvellement du temps partiel thérapeutique (agent CNRACL)

L'agent adresse une demande écrite accompagnée d'un certificat médical de son médecin

Modèle disponible sur le site du CDG : *Accueil / Documentation / Fiches thematiques / Sante / Temps partiel therapeutique/ TPT - formulaire de demande - agent-médecin traitant*

Pour un renouvellement de TPT avant une période de 3 mois déjà accordée

Pour un renouvellement de TPT après une période totale déjà accordée de 3 mois

L'autorité territoriale peut faire procéder à tout moment par un médecin agréé à l'examen du fonctionnaire intéressé, qui est tenu de s'y soumettre sous peine d'interruption de l'autorisation dont il bénéficie.

La collectivité demande l'avis d'un médecin agréé sur :
- la justification médicale du renouvellement demandé
- la quotité de travail sollicitée
- la durée de la période demandée

Modèles dans l'intranet du CDG : *Accueil / Documentation / Modeles d actes/Arretes et contrats/Fonctionnaires/Positions/Activite/Temps partiel therapeutique/TPT - convocation agent auprès du medecin agree*

La collectivité informe l'agent de l'avis rendu par le médecin agréé

La collectivité ou l'agent peut contester l'avis rendu par le médecin agréé

L'avis n'est pas contesté

L'avis est contesté

Saisine du conseil médical – formation restreinte

Avis du conseil médical

La collectivité prend sa décision et la notifie à l'agent par arrêté

Modèle disponible sur le site du CDG : *Modèle disponible sur le site du CDG : Accueil / Documentation / Modeles d actes/Arretes et contrats/Fonctionnaires/Positions/Activite/Temps partiel therapeutique*

Informez le médecin du travail